

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

0 - GENERALITES

La commune du VAL DE LA HAYE adhère au Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sahurs qui regroupe les communes suivantes :

- SAHURS
- HAUTOT SUR SEINE
- VAL DE LA HAYE

L'exploitation par affermage des services d'eau potable et d'assainissement est confiée à la société SUEZ LYONNAISE DES EAUX.

I - DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL

I.0 - ORGANISATION DU RESEAU SYNDICAL

Le réseau du Syndicat est organisé en trois étages piézométriques :

- Un réseau "principal" assure la desserte en eau de la quasi totalité du Syndicat.
- Deux réseaux surpressés assurent l'alimentation de deux petits quartiers : le Moulin à Hautot-sur-Seine et la Cavée du May au Val de la Haye.

I.1 - RESSOURCES EN EAU

Le Syndicat exploite un forage situé sur le territoire de la commune du VAL DE LA HAYE, au lieu dit "La Commanderie".

Les caractéristiques de l'ouvrage sont les suivantes :

- Profondeur : 40,00 m
- Débit maximum : 150 m³/heure
- Indice BRMG : 99-8-35

Les périmètres de protection du forage ont été définis par l'hydrogéologue agréé dans son rapport de 1980.

Par délibération du 1er trimestre 1998, le Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. de la Région de Sahurs a décidé d'engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique de ce captage. Cette procédure est actuellement en cours, dans l'attente de la mise à jour du rapport d'hydrogéologie établi en 1980.

En outre, cette ressource peut être secourue en totalité par une interconnexion avec le réseau du Syndicat de Maromme situé à la limite entre Val de la Haye et Canteleu.

I.2 - STATION DE POMPAGE

L'équipement électromécanique du forage est le suivant :

- Deux pompes d'un débit de 65 m³/heure, fonctionnant en alternance, pilotées par le niveau du réservoir.

I.3 - RESERVOIR

Le réseau dispose :

- D'un réservoir au sol de 350 m³ situé à proximité du forage.

I.4 - RESEAU DE DISTRIBUTION DE LA COMMUNE

Voir plan joint

II - URBANISATION DANS LE CADRE DU P.O.S.

Les ressources et le réseau d'adduction du Syndicat sont suffisants pour faire face à l'alimentation domestique en eau potable des nouvelles populations prévues dans le cadre du P.O.S..

ASSAINISSEMENT

I - DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL

Seul le lotissement de la Cavée du May possède un réseau de collecte des eaux usées (voir plans).
Les eaux collectées sont traitées dans une station d'épuration de marque VOR mise en service en 1980, niveau de rejet : e.

La station d'épuration se rejette dans un collecteur d'eaux pluviales débouchant en Seine.

II - DISPOSITIONS PROJETEES

Le S.I.A.E.P.A. de la Région de Sahurs a fait établir un schéma détecteur d'assainissement qui préconise la création d'un réseau d'assainissement collectif sur la quasi totalité du Val de la Haye, ce réseau se rejetant dans le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de Rouen (S.I.A.A.R.).

Ces travaux sont actuellement en cours d'étude pour une réalisation projetée en 1999.

**COLLECTE ET TRAITEMENT
DES
ORDURES MENAGERES**

I.O - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La commune du VAL DE LA HAYE adhère au SIDOM du District de Rouen.

La collecte des déchets ménagers est bihebdomadaire au tri sélectif par mise à disposition des foyers de conteneurs spéciaux. De plus, des conteneurs de récupération du verre sont mis à disposition en 4 lieux de la commune.

La collecte est complétée par une collecte saisonnière des déchets verts et par un ramassage semestriel des encombrants.

I.1 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le traitement des ordures ménagères est assuré par la SIDOM. Il n'y a aucun site de traitement sur la commune du Val de la Haye.